

Séance du 09 novembre 2012

L'an deux mille douze, le neuf novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Gilles TANDEO, Maire.

Présents : - M. TANDEO Gilles - M. GRALL Renaud - M. GRALL Olivier - Mme RANNOU Françoise - Mme LEBEUL Kristelle - Mme GIRAULT Christelle - Mme GUENAN Hélène

Excusés : - M. POULIQUEN Gérard - Mme INIZAN Sylvia (procuration à M. TANDEO Gilles).

Monsieur GRALL Renaud a été élu secrétaire de séance.

Rapport annuel de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas - année 2011 :

Le Maire présente le rapport annuel de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas pour l'année 2011.

Le Conseil en prend acte sans avoir de remarque à formuler .

Rapport annuel du SIVALOM du Pays de Landerneau-Daoulas - année 2011 :

Le Maire présente le rapport annuel du SIVALOM du Pays de Landerneau-Daoulas pour l'année 2011.

Le Conseil en prend acte sans avoir de remarque à formuler.

Budget du service des eaux : versement d'une avance supplémentaire par la commune :

Lors de l'élaboration du budget primitif du service des eaux, une avance financière remboursable d'un montant de 100 000 euros émanant du budget communal avait été adoptée.

Il s'avère que cette avance est insuffisante au vu des travaux qui seront effectivement réalisés au cours de cette année (totalité des travaux de rénovation du réseau d'eau dans le secteur de Forsquilly/Kerivoal - liaison avec le réseau de la commune de Hanvec).

En conséquence le maire propose le versement, par la commune de la somme de 15 000 euros supplémentaire sous la forme d'une avance remboursable.

Le conseil, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Budget communal : décision modificative :

Le versement d'une avance supplémentaire, d'un montant de 15 000 euros, au budget du service des eaux impose de modifier le budget communal de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Comptes	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
2041	15 000 E	
231		15 000 E

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour cette proposition.

Budget du service des eaux : décision modificative :

Le manque de crédits aux comptes 615 et 2315 du budget du service des eaux impose de modifier ce dernier de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Comptes	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
10222	10 813 E	
1681	15 000 E	
2315	25 813 E	

FONCTIONNEMENT

Comptes	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
615	844 E	
7011	844 E	

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour cette proposition.

Division de la parcelle abritant la station d'assainissement :

Le Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) prendra en charge l'assainissement collectif de la commune à partir du 1^{er} janvier 2013. Pour ce faire, l'ensemble des installations et des équipements rattachés à ce dernier seront mis à la disposition du SPAC.

La parcelle abritant la station d'assainissement présente une partie importante, non utilisée, qui pourrait être intéressante pour la commune.

Afin de pouvoir conserver cette partie, le maire souhaite faire procéder à sa division par un géomètre.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour s'adjoindre les services d'un géomètre. La partie concernée sera donc exclue de la mise à disposition évoquée ci-dessus.